



La crise de Bizerte (19-22 juillet 1961)

Claude FRANC | Saint-cyrien de la promotion Maréchal de Turenne et breveté de la 102^e promotion de l'École supérieure de Guerre, colonel en retraite, auteur de plusieurs ouvrages sur la Grande Guerre et d'articles dans la presse militaire et civile spécialisée.

La crise de Bizerte, qui s'est concrétisée par de violents affrontements franco-tunisiens, à l'issue desquels la France eut facilement le dessus, est symptomatique d'une mauvaise analyse de situation, effectuée par le président tunisien, Habib Bourguiba.

Au moment des accords qui ont scellé l'indépendance de la Tunisie, en 1956, il avait été conclu que, compte tenu de son importance, la France conserverait une présence militaire dans la base navale de Bizerte. En effet, située, face au Détroit de Sicile, la base contrôle le passage entre les deux bassins de la Méditerranée, l'oriental, et l'occidental.

Compte tenu du soutien ouvertement affiché de la Tunisie au Front de libération nationale [algérien] (FLN), les relations entre Paris et Tunis ont toujours été très fraîches. Néanmoins, en février 1961, dans le contexte du désengagement annoncé de la France en Algérie, une rencontre officielle entre les deux chefs d'État, la première, se déroule au château de Rambouillet. Voulant ignorer le franc succès obtenu par son interlocuteur le mois précédent lors du référendum sur l'autodétermination, Habib Bourguiba, mal conseillé, considère la France et son Président, en position de faiblesse, suite à la rupture unilatérale des négociations franco-algériennes par le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). Au cours de ces entretiens, le général de Gaulle indique à son interlocuteur que, la France accédant à la capacité nucléaire militaire, il a l'intention d'évacuer Bizerte dans un délai d'un an, en dépit de l'importance de sa position. Cet aveu confirme Bourguiba dans son analyse de faiblesse de la France. En mai, le commandant de la base, l'amiral Amman rend compte au gouvernement que les travaux d'allongement de la piste aérienne, rendus nécessaires par les capacités des nouveaux appareils à réaction, commencent. Comme ces travaux n'ont fait l'objet d'aucun accord préalable franco-tunisien, Habib Bourguiba saisit ce prétexte pour déclencher la crise.

Rapidement, la tension monte du côté tunisien et la vie courante des militaires français affectés à la base s'alourdit de mesures vexatoires à leur égard. Faisant monter la tension d'un cran, le gouvernement tunisien interdit à toute entreprise



de poursuivre les travaux de la piste, qui, *de facto*, cessent. Plus grave, la base française se voit entourée d'un mur de parpaings hérissé de barbelés. Paris met en garde officiellement Tunis contre cette aggravation de la situation. Ignorant tout conseil de prudence, Habib Bourguiba tente le bras de fer avec Paris. Dans les premiers jours de juillet, des entraves à la circulation sont établies entre la base et la ville de Bizerte, et les mouvements des personnels militaires français font l'objet de contrôles par des postes de contrôle, établis aux carrefours des axes. L'amiral Amman rend compte à Paris d'un « risque de guerre », à brève échéance. Le 11 juillet, Michel Debré, Premier ministre, indique à Amman « d'avoir à répondre par la force à la force. »

L'amiral Amman planifie alors avec Alger, le parachutage de deux régiments parachutistes en provenance d'Algérie de part et d'autre du goulet, afin de conserver sa liberté d'action, en cas d'action de force tunisienne. Il s'agit des 2^e et 3^e Régiments parachutistes d'infanterie de Marine (RPIMa) qui, n'ayant pas pris part au *putsch* du mois précédent, ne sont pas concernés par les mesures de réorganisation des formations aéroportées et sont donc disponibles. Cette opération aéroportée doit être lancée dès que les Tunisiens passeront formellement à l'attaque, la France devant, devant l'opinion publique internationale, conserver la position de puissance faisant jouer sa légitime défense. Cet ordre de parachutage serait donné à Amman, directement par le général de Gaulle, et lui seul. Simultanément, un puissant groupe aéronaval – le porte-avions *Arromanches*, le croiseur *de Grasse* et deux escorteurs d'escadre (*Chevalier Paul* et *La Bourdonnais*), en alerte –, appareille de Toulon pour rallier Bizerte. L'état-major de la base est renforcé par voie aérienne, par des officiers en provenance des états-majors centraux parisiens et depuis Alger, pour fonctionner en tant qu'état-major interarmées.

Le 19 juillet, les postes de contrôle tunisiens interdisent tous les mouvements des véhicules français à l'extérieur de l'enceinte de la base, et une vingtaine de militaires sont arrêtés. Habib Bourguiba commet alors l'erreur de les présenter à la presse comme des « prisonniers de guerre ». L'acte hostile est ainsi juridiquement caractérisé, tandis que la base continue à être investie par l'armée tunisienne.

À 13 h 30, le même jour, alors que Habib Bourguiba décide l'établissement d'une zone aérienne exclusive dans le nord de l'espace aérien tunisien, le général de Gaulle, décide l'intervention militaire française. Amman reçoit l'ordre d'ouverture du feu pour riposter à toute attaque, tandis que le général Ailleret, à Alger, est avisé d'avoir à faire décoller les deux régiments parachutistes en attente à Bône. Les assauts tunisiens sont repoussés partout ⁽¹⁾, les batteries sont réduites au silence, et le goulet maintenu ouvert et dégagé des obstacles mis en place par les Tunisiens.

⁽¹⁾ « On sait que nos installations militaires, au lieu de former un ensemble cohérent, ont été réduites, à la suite des accords passés depuis quelques années avec la Tunisie, à quatre îlots séparés (l'arsenal de Sidi-Abdallah, – le groupe Amirauté, bases aériennes de Karouba et de Sidi-Ahmed, – enfin, de part et d'autre du goulet, le camp du Nador avec son équipement de télécommunications et les postes de DCA proches de Menjel Djemil). » REUSSNER André, « Chronique maritime » *RDN* n° 195, octobre 196, p. 1692.

Les opérations terrestres sont appuyées par les forces aériennes de la base et les flottilles de l'aéronavale de l'*Arromanches*. Aucun avion tunisien ne se risque dans l'espace aérien de Bizerte. L'arsenal de Si Abdallah est dégagé dès le 20 juillet matin. Les bâtiments français, au large de Bizerte exercent un blocus complet des côtes, et, les forces tunisiennes s'étant repliées dans la gare de Bizerte et les dépôts pétroliers y sont réduites, tandis que les quartiers européens de la ville sont sécurisés et hermétiquement bouclés, depuis la veille. Aucune perte civile française ne sera à déplorer. En moins de 36 heures, l'affaire est militairement réglée.

Pour ce qui est des pertes militaires, les Français accusent 21 tués sur un effectif à terre de 7 500. Les Tunisiens reconnaissent officiellement 650 tués, mais ce chiffre est très minoré. Comme les « assauts » tunisiens étaient accompagnés de manifestations bruyantes de « volontaires » ni formés et encore moins entraînés au combat, les pertes collatérales tunisiennes ont été importantes.

À compter du 21 juillet, l'action militaire cède la place à l'action diplomatique, Habib Bourguiba ayant saisi le Conseil de sécurité dès la veille, lorsqu'il comprit que son affaire avait échoué. Le cessez-le-feu est rapidement acquis, la France conservant l'intégralité de ses installations militaires, aériennes et navales. Cependant, le secrétaire général de l'ONU, Dar Hammarskjöld, qui s'est directement impliqué dans cette crise, vient de sa personne à Bizerte où il est assez fraîchement accueilli par les autorités militaires françaises lorsqu'il pénètre dans la base (il doit subir une fouille au corps). Les relations diplomatiques franco-tunisiennes sont rompues, tandis que cessent l'aide et la coopération françaises à la Tunisie. Finalement, en octobre 1963, un an plus tard que ce qu'il avait initialement été envisagé, le général de Gaulle fait évacuer Bizerte. Il s'en est expliqué :

« J'ai toujours dit que nous ne resterions pas à Bizerte. Par malheur, Bourguiba a attaqué un beau jour à Bizerte, pour apparaître comme ayant arraché par la force ce que nous nous apprêtions à accepter de nous-mêmes. Il nous a fait tirer dessus sauvagement. Il a cru que nous allions lever les bras en l'air, que nous allions hisser le drapeau blanc, que nous allions partir la tête basse. [...] Naturellement, nous avons riposté. Si nous ne l'avions pas fait, nous aurions perdu tout crédit. Simplement, cette affaire a révélé la veulerie du monde politique français, qui a cru devoir massivement faire chorus à Bourguiba. Lamentable ! Déshonorant ! [...] Maintenant, rien ne s'oppose à ce que nous partions. Nous commençons à disposer d'engins nucléaires. Nous allons être capables de pulvériser Bizerte et Moscou à la fois. »

Curieusement, cette crise de Bizerte, et les opérations militaires auxquelles elle a donné lieu, disparut dans les trappes de l'histoire. Certainement en raison du contexte du désengagement français d'Algérie, mais plus sûrement encore, par le paroxysme de la crise de Berlin, qui verrait les autorités est-allemandes, édifier le « Mur de la honte » qui allait, pour de longues décennies, couper en deux l'ancienne – et future – capitale allemande.



Vice-amiral au moment de la crise de Bizerte, l'amiral Amman achèvera sa carrière avec le rang et l'appellation d'amiral, préfet maritime de Brest. Il sera élu ensuite à la présidence de l'Académie de Marine.

Bizerte dans la RDN

Sur l'importance de la base

BARJOT Pierre, « Bizerte, port antiatomique et nouveau Gibraltar de la Méditerranée centrale », *RDN* n° 95, août-septembre 1952, p. 144-162.

LEPOTIER Alphonse, « Bizerte, base stratégique », *RDN* n° 157, avril 1958, p. 561-567.

À chaud, la crise n'est que brièvement traitée dans la chronique d'André Reussner cité précédemment.

Après la crise

SILVERA Victor, « En marge des événements de Bizerte : réflexions sur la crise des rapports franco-tunisiens », *RDN* n° 201, avril 1962, p. 612-635.

SILVERA Victor : « La Tunisie après la crise de Bizerte », *RDN* n° 212, avril 1963, p. 632-650.

SILVERA Victor, « L'évacuation de Bizerte et les rapports franco-tunisiens », *RDN* n° 220, janvier 1964, p. 89-106.

LEPOTIER Alphonse, « L'œuvre française à Bizerte », *RDN* n° 248, juillet 1966, p. 1265-1278.



Élément de bibliographie

Contre amiral LEPOTIER, *Bizerte*, France Empire, 1966. *Recensé dans la RDN de janvier 1967 par le général Némo.*